

Zoom sur l'agroalimentaire

Bulletin d'information de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Volume 5, numéro 1

Juin 2014

Pensez initiative collective et profitez du nouveau programme!

Carmen **ST-DENIS**, directrice régionale par intérim

Pour être reconnu en tant qu'initiative collective au Programme de développement du secteur agroalimentaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (PDSA), un projet doit nécessairement lier les entreprises ensemble. Le projet doit être structurant pour les entreprises et le secteur, et permettre l'accroissement de la rentabilité et de la compétitivité. Le lien qui unit les entreprises doit être clairement démontré à l'aide d'un protocole d'entente entre les parties.

Les motivations pour vous investir dans un tel regroupement sont diversifiées :

- Réduction des coûts de production par l'adoption de nouvelles techniques;
- Diversification des productions;
- Élaboration d'un cahier de charges;
- Commercialisation regroupée;
- Apprentissage et amélioration des pratiques;
- Développement de nouveaux produits, de nouveaux marchés;
- Services en commun;
- Amélioration et réalisation d'infrastructures collectives;
- Opportunités de développement;
- Résolution d'une problématique.

La démarche collective vient non seulement répondre à un besoin, mais du coup, elle brise également l'isolement des entrepreneurs largement dispersés sur le territoire.

La clientèle admissible consiste en des regroupements d'entreprises agricoles, d'agrotransformateurs et d'entreprises de transformation artisanale engagés dans une initiative collective. Un soutien maximum de 75 000 \$ peut être accordé par initiative collective pour la durée du programme. Cette aide, qui peut prendre la forme d'un accompagnement ou d'un investissement collectif ou individuel, est répartie par le regroupement responsable de l'initiative conformément à certaines modalités.

Vous voulez en savoir plus? N'hésitez pas à nous joindre. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans cette démarche.

Producteurs bovins : dépêchez-vous avant qu'il ne soit trop tard!

Éric **LEPAGE**, agronome

Le **Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines** (PAPEB) est un programme d'aide financière qui s'adresse aux entreprises bovines. Il se termine le 31 mars 2015.

Ces entreprises dégagent un revenu brut entre 25 000 et 100 000 \$ annuellement, souscrivent au produit ASRA Veau d'embouche de La Financière agricole du Québec et tirent la majorité de leurs revenus de la production bovine. Les entreprises inscrites ou ayant bénéficié de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles ne sont pas admissibles au PAPEB.

Les entreprises admissibles à ce programme peuvent obtenir une aide financière équivalant à 50 % de leurs investissements, jusqu'à un maximum de 10 000 \$, pour améliorer leurs fonds de terres (chaulage, drainage), leurs pâturages (abreuvement, clôtures), la manipulation des animaux à la ferme (cage, corral) ou l'environnement immédiat des animaux (ventilation, éclairage, brise-vent, mangeoires).

Appelez-nous pour de plus amples renseignements ou consultez le site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/gestionagricole/Pages/PAPEB.aspx>.

Dans ce numéro

Drainage, poser le bon diagnostic avant de commencer les travaux	2
La relève dans les entreprises agricoles	3
L'Ordre national du mérite agricole, les finalistes sont...	3
À l'agenda	4
Une excellente saison des sucres	4
Abonnement	4





Drainage : poser le bon diagnostic avant de commencer les travaux

Louis ROY, agronome

Le mauvais égouttement limite la productivité, retarde les semailles et ralentit le réchauffement des sols. C'est un handicap dans notre contexte d'agriculture nordique. Avant de drainer, avons-nous bien cerné le problème?

Indices d'un mauvais égouttement

Les espèces fourragères sont remplacées par des plantes de milieu humide (joncs, carex, etc.), des espèces peu intéressantes pour le bétail. Les résidus végétaux ne se décomposent pas, s'accumulent et se transforment en terre noire. On détecte les zones problématiques par les ornières profondes laissées par la machinerie et par la couleur nettement plus foncée en surface causée par la présence des résidus organiques accumulés.

Les questions à se poser

À quel endroit peut-on sortir l'eau?

Simple comme question, mais il faut localiser un exutoire efficace avant de planifier quoi que ce soit. Même si le relief fournit des réponses, les fossés sont souvent absents ou mal entretenus. On utilise des outils de précision pour déterminer les pentes et il faut consulter les voisins pour évacuer l'eau par leur propriété.

Hydrologiquement, le champ est-il isolé?

Est-ce que l'eau en provenance de l'extérieur entre dans la parcelle? Coupons l'eau à l'entrée avant d'agrandir les sorties. En forêt, la neige fond tardivement. L'eau de fonte traverse la parcelle et retarde les travaux cultureux. Un fossé superficiel sur le périmètre intercepte et détourne l'eau avant qu'elle ne pénètre dans la parcelle.

S'agit-il d'un problème d'égouttement de surface?

Est-ce qu'on constate l'accumulation d'eau au bas des pentes, dans les dépressions après une période pluvieuse? Le sol en surface est-il vaseux alors que le sous-sol est sec et compact en dessous de 12 pouces? Si oui, on a peut-être un problème d'évacuation d'eau de surface. L'eau de pluie ne s'infiltré pas assez rapidement à travers un profil de sol compact et peu perméable. Elle est piégée en surface, dans la couche la plus meuble. L'eau en surplus ne suit pas toujours la pente naturelle du terrain, elle voyage sous forme d'écoulement hypodermique dans le même sens que le travail du sol et rejaillit au bas des pentes dans les zones en surcharge. En creusant un profil, on constatera dans les 12 premiers pouces que le sol est coulant, de couleur foncée avec une odeur de soufre propre à la matière organique mal décomposée. En creusant davantage, le profil devient plus dense, plus sec. C'est un indice que l'eau n'arrive pas à pénétrer cette couche. On observera aussi que l'écoulement hypodermique tombera et remplira un trou fraîchement creusé.

En éliminant les dépressions et en nivelant le relief, on favorise l'évacuation de l'eau en surface. Parfois, on doit recourir au creusage d'une tranchée filtrante aménagée en travers de la direction du travail du sol. Au fond, tassé contre la paroi, on y déroulera un drain agricole enrobé d'une membrane. La profondeur doit être suffisante pour

permettre le passage d'une sous-soleuse. On ensablara la tranchée pour faciliter la chute de l'eau dans celle-ci jusqu'au drain. L'ensablement prolonge la durabilité du système tout en permettant aux équipements aratoires de la traverser comme du beurre. On utilisera un drain enrobé pour prévenir que le sable se retrouve dans le drain et qu'il se bouche.

Est-ce un problème d'égouttement souterrain?

On a ce type de problème lorsque la nappe d'eau ne se rabat pas assez rapidement au printemps ou après une période pluvieuse. Il faut creuser un trou profond jusqu'à ce qu'on atteigne la zone humide où se situe la nappe. On peut évaluer le déplacement de la hauteur de la nappe par la présence de marbrures orangées sur la paroi du profil. Ces marbrures indiquent que l'eau a pu se rapprocher de la surface au printemps avant de se retirer plus en profondeur. Pour empêcher que l'eau ne remonte trop haut, on installe un système de drain souterrain pour capter l'eau du sous-sol pendant sa remontée. Plus les drains sont creux, plus la nappe sera abaissée et plus efficace sera le drainage.

Attention, on ne règle pas un problème d'égouttement de surface par du drainage souterrain. C'est coûteux et inefficace à moyen terme. L'aménagement d'un système de drainage souterrain empêche la nappe d'eau de remonter trop près de la surface. Mais, sur des sols compacts, il est faux de croire que l'eau de surface pénétrera le profil jusqu'au drain souterrain à moins d'installer des tranchées ensablées pour permettre à l'eau de s'y rendre.

Pour avoir accès au Programme de services-conseils, veuillez communiquer avec M^{me} Sara Mc Innes, coordonnatrice du Réseau Agriconseils Gaspésie-Les Îles au 418 388-2324.

Le volet 1.3 du Programme de développement du secteur agroalimentaire peut aussi vous aider à réaliser vos travaux de drainage. Renseignez-vous auprès de Louis Roy au 418 388-2282, poste 1953 ou consultez le programme à l'adresse <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/gaspesieilesdelamadeleine/md/programmes/Pages/programmeveloppementagroalimentaire.aspx>.



La relève dans les entreprises agricoles

Éric **LEPAGE**, *conseiller en productions animales*

Le 24 avril dernier se tenait à Carleton-sur-Mer, l'évènement **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en mode solutions**. Cet évènement, une initiative de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs coordonnée par la CRÉ, donnait aux entreprises ou secteurs d'activités de la région l'opportunité d'exposer une problématique vécue à une communauté d'intervenants et d'experts provenant d'horizons différents. En amenant des gens de tous les milieux autour d'un problème, on arrive à obtenir de nouvelles façons d'aborder un problème, un mélange d'idées et des solutions innovantes. Ce mode de résolution de problème, appelé « innovation ouverte », gagne en popularité depuis quelques années.

Pour l'occasion, le secteur agricole a soumis une problématique qui a alimenté maintes discussions et laissé courir bien des idées et des avis : **la relève dans les entreprises agricoles**. M. Roland Poirier de la Ferme du Ruisseau jaune représentait le secteur agricole et était accompagné, dans le processus, par la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie, l'UPA et le MAPAQ.

Entre autres sujets abordés : l'importance d'avoir une entreprise attrayante à transférer, d'être positif, d'offrir à l'acheteur des conditions financières gagnantes, de lâcher prise sur l'entreprise que l'on cède, de transmettre une offre et des conditions claires, de bien structurer le processus de transfert, d'être proactif dans la démarche, d'être accompagné, d'accepter le changement...

Si vous avez un avis sur la question, n'hésitez pas à le faire connaître! Un suivi de l'évènement et des actions vont certainement aboutir de cette démarche fort enrichissante... Notre relève, c'est notre avenir!

L'Ordre national du mérite agricole, les finalistes sont...

Manon **CYR**, *technicienne en information*

Ça y est! Les inscriptions ont pris fin le 1^{er} mai dernier et 21 groupes concurrents de notre région ont joint les rangs de ce prestigieux concours. Je vous les présente suivant les catégories dans lesquelles ils sont inscrits.

Catégorie Or :

- Ferme Belgi M.A.G. SENC
- Ferme R & E Lagacé enr.

Catégorie Argent :

- 3459179 Canada inc. (Claude Fecteau)
- Érablière Escuminac inc.
- Ferme avicole Bourgeois Dumont inc.
- Ferme Cap Rouge SENC
- Les Produits Tapp inc.
- Les Serres Cyr enr.
- Serres Jardins-Nature inc.

Catégorie Bronze :

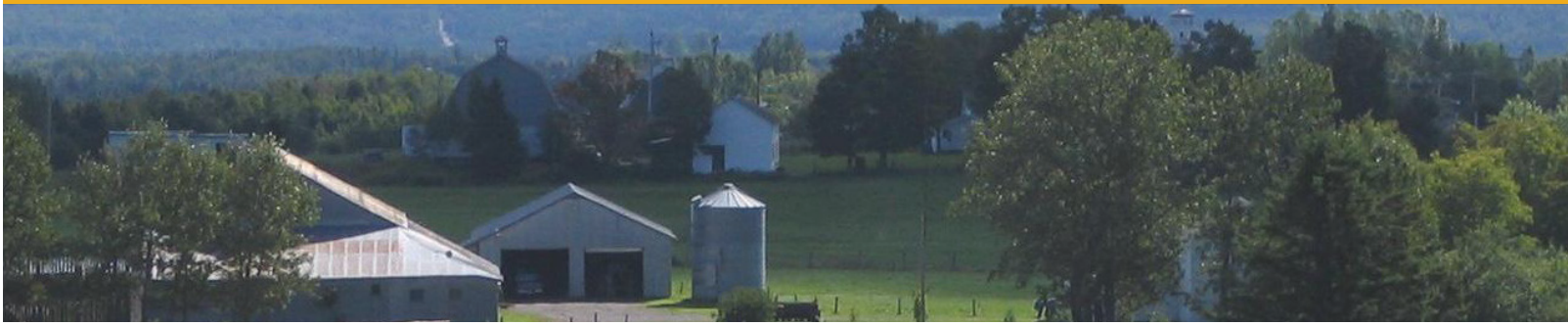
- 9036-4548 Québec inc. (Francis Lafontaine)
- Jean-Guy Duchesne (Ferme Bos G)
- Érablière Saint-Gabriel Ltée
- Ferme Grande Source enr.
- Camille Gallant
- Bruce Jones
- La Cigale et la fourmi!
- Les Fermes Delarosbil et Frères SENC
- Les Plantations de la Baie SENC
- Gilles Poulin
- Services horticoles La Fée gantée inc.
- France Sirois

Les juges visiteront groupes d'ici à la fin du mois de juillet afin de les évaluer. Nous leur souhaitons de vivre une expérience privilégiée lors de leur évaluation.

Nous les retrouverons le 3 octobre prochain au Centre des congrès de la Gaspésie à Carleton-sur-Mer pour le gala de la 125^e édition du concours de l'Ordre national du mérite agricole.



*Ordre national
du mérite agricole*



À l'agenda

15 juin au 6 juil.	La Folle virée gourmande : www.Lebongoûtfraisdesiles.com
24 juin au 1 ^{er} septembre	Circuit des tables d'hôte de Gaspésie Gourmande : http://www.gaspesiegourmande.com/fr/actualites/nouvelles/item/circuit-des-tables-dhote-2014.html
5 juillet au 6 septembre	Marché public de la Pointe Taylor à New Richmond, tous les samedis. http://www.villeneuve-richmond.com/www/marche-public-new-richmond.php
6 juillet	14e édition de la Fête aux saveurs de la mer, Place des gens de mer, Cap-aux-Meules. Information : 418 986-6650. www.Lebongoûtfraisdesiles.com
22 juillet	Formation « L'entreposage et la conservation des grains dans les silos », 9 h à 16 h, au 172, boulevard Perron Est, New Richmond, salle de conférences
7, 8 et 9 août	Kiosque de Gaspésie Gourmande au Festival Musique du bout du monde de Gaspé, vente de produits régionaux et de mets préparés
31 août	24e édition de la Fête champêtre des Îles-de-la-Madeleine, Centre Alfred-Gallant, Fatima. Information : 418 986-6650 www.Lebongoûtfraisdesiles.com
1 ^{er} septembre	Prochaine date d'échéance pour dépôt d'un projet au Programme de développement du secteur agroalimentaire : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/gaspesieilesdelamadeleine/md/programmes/Pages/programmeveloppementagroalimentaire.aspx
7 septembre	Journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » www.gaspesieilesiles.upa.qc.ca
15 septembre	Prochaine date d'échéance pour le dépôt d'un projet au Programme Proximité : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeproximite.pdf
En tout temps	Pour tout découvrir sur nos organismes de promotion : www.gaspesiegourmande.com www.Lebongoûtfraisdesiles.com

Zoom sur l'agroalimentaire est réalisé et mis en page trimestriellement par Manon Cyr, technicienne en information, à la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
34, boulevard Perron Ouest, case postale 524, Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2282 | 1 877 221-7038 - Télécopieur : 418 388-2834
Courriel : dr11@mapaq.gouv.qc.ca
Site internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine

Une excellente saison des sucres

Delphis **PORLIER**, *technologue agricole*

La rigueur de l'hiver et un printemps avec de fortes accumulations de neige ont occasionné, pour plusieurs acériculteurs, des travaux de déneigement de la tubulure, dont les collecteurs et latéraux.

En Gaspésie, une première récolte d'eau d'érable a eu lieu vers le 4 avril et la saison s'est terminée autour du 4 mai 2014.

Malgré le début tardif de la saison de récolte d'eau d'érable, la moyenne de production de sirop est d'environ 3 livres par entaille.

La région compte 21 entreprises acéricoles enregistrées auprès du Ministère et elles comptent 400 000 entailles. Des entreprises artisanales exploitent aussi des entailles sur le pourtour de la Gaspésie, mais aucune statistique n'est disponible quant à leur nombre et à la quantité d'entailles.

Pour plus d'information sur la production acéricole, vous pouvez communiquer avec Delphis Porlier, technologue agricole, au 418 385-3763 ou 1 877 221-7025, poste 271.

Vous pouvez aussi visionner en ligne des capsules vidéo sur différentes productions, dont l'acériculture. Ces capsules ont été produites par l'UPA : www.vosagriculteurs.tv.

Abonnement

Pour vous abonner à nos outils d'information électronique et les recevoir par courriel, écrivez-nous à l'adresse suivante : dr11@mapaq.gouv.qc.ca. Dans l'objet du courriel, inscrivez le nom de l'outil :

Abonnement Zoom sur l'agroalimentaire - Le bulletin d'information est publié quatre fois par année. Il est disponible sur notre site Internet régional : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine.

Abonnement Zoom Express - Cet outil sert à diffuser rapidement l'information pertinente à notre clientèle entre deux numéros du bulletin d'information Zoom sur l'agroalimentaire.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

